

Séance du 09 octobre 2008

**N°2008.10.A.3.**

**OBJET : PÔLE MULTIACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DES GUES DE VEIGNE - POSE DE STORES EXTERIEURS ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS**

Le neuf octobre deux mille huit à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- Entreprises consultées pour la pose de stores extérieurs : Monsieur Store et Millet Tours Fenêtre
- Entreprises consultées pour l'aménagement des espaces verts : les artisans paysagistes, Demonfaucon paysages et Giraud paysagiste SA

***Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :***

- **De retenir** l'offre présentée par Monsieur Store pour la pose de stores extérieurs pour un montant total de rémunération de 4 356,20 € HT ;

- **De retenir** l'offre présentée par GIRAUD SA pour l'aménagement des espaces verts pour un montant total de rémunération de 2 028,30 € HT ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer les contrats correspondants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

**16 OCT. 2008**

Publié ou notifié le :

**20 OCT. 2008**

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND